

Préparation de la célébration du baptême

Une réunion de préparation a lieu au cours du mois qui précède le baptême. Ainsi, si le baptême a lieu en mars, la préparation se déroule en février. Elle a lieu :

A 20h30 à l'accueil paroissial

à St Michel Mont Mercure (à côté de l'église)

- Réflexion sur le sens du baptême
- Explications sur la préparation de la célébration
- Mettre une date pour préparer la célébration avec le prêtre et les familles du même jour.

Le parrain et (ou) la marraine peuvent participer à la réunion de préparation.

Si le couple habite dans un autre département, s'il lui est difficile de venir à cette réunion de préparation, il peut s'adresser au curé de la paroisse où il réside pour envisager la préparation du baptême.

Mois du baptême	Date de la préparation
Janvier 2018	Vendredi 13 décembre 2017
Février	Vendredi 12 janvier 2018
Mars	Vendredi 9 février
Avril	Vendredi 9 mars
Mai	Vendredi 13 avril
Juin	Vendredi 11 mai
Juillet	Vendredi 8 juin
Août	Vendredi 13 juillet
Septembre	Vendredi 10 août
Octobre	Vendredi 14 septembre
Novembre	Vendredi 12 octobre
Décembre	Vendredi 9 novembre
Janvier 2018	Vendredi 14 décembre

Venez inscrire votre enfant **2 mois avant la date** de célébration du baptême aux heures des **permanences** dans les relais.

Monsireigne : samedi de 10h à 10h30

Le Boupère : mardi de 10h à 12h et mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 11h à 12h

St Michel : mardi de 10h à 10h30 et samedi de 10h à 11h

La Flocellière : mercredi et samedi de 10h30 à 11h30

Les Châtelliers : samedi de 10h à 10h30

Plus de renseignements 02.51.91.42.75 ou le-boupere@catho85.org

Paroisse St Joseph des Monts et Vallées
(Les Châtelliers, La Flocellière, St Michel, Le Boupère, Monsireigne)

CÉLÉBRATION DU BAPTÊME DES PETITS ENFANTS ANNÉE 2018

Chers parents,

Un enfant est arrivé dans votre foyer.
Attendu, désiré, accueilli, il entre dans l'aventure de la vie.
Vous lui avez donné un PRENOM qu'il aimera entendre.
Vous avez déclaré sa naissance à la mairie pour qu'il puisse,
légalement, avoir sa place dans la société.
Vous parents, vous voulez lui donner
toutes ses chances pour qu'il soit heureux.

Comme vous, Dieu l'aime.
Autant que vous, Il veut son bonheur.
Par le BAPTÊME, Dieu l'appelle à recevoir sa propre vie,
Il l'invite à faire partie de la communauté des chrétiens,
à prendre place dans la famille des enfants de Dieu
qu'est l'EGLISE de Jésus-Christ.
Dans la découverte de ce Dieu et de l'Eglise,
qu'il fera progressivement, vous avez
un rôle irremplaçable à jouer auprès de votre enfant.
Pour vous aider dans ce rôle, nous vous proposons de prendre
un temps de réflexion et de préparation.

Le prêtre :

Michel PIVETEAU (06.77.16.11.13) et Bernard ROBERT (06.32.32.60.88)

Le diacre :

Jean-Michel CHAPLEAU, Le Boupère (06.83.15.85.76)

Et l'équipe de préparation des baptêmes

Dates de célébrations du baptême, année 2018

De manière habituelle :

1^{er} dimanche : Flocellière - 2^{ème} dimanche : St Michel - 3^{ème} dimanche : Le Boupère

4^{ème} dimanche : Les Châtelliers ou Monsireigne

Il peut y avoir des baptêmes à la Veillée Pascale (samedi 31 mars) ou au cours des messes du jour de Pâques (1er avril) dans les différentes églises.

JANVIER - Dimanche 7 : La Flocellière	MAI - Dimanche 6 : La Flocellière - Dimanche 13 : St Michel - Dimanche 20 : Le Boupère - Dimanche 27 : Monsireigne	SEPTEMBRE - Dimanche 2 : La Flocellière - Dimanche 9 : St Michel - Dimanche 16 : Le Boupère - Dimanche 23 : Mosnireigne
FEVRIER - Dimanche 11 : La Flocellière - Dimanche 18 : Le Boupère	JUIN - Dimanche 3 : La Flocellière - Dimanche 10 : St Michel - Dimanche 17 : Le Boupère - Dimanche 24 : Les Châtelliers	OCTOBRE - Dimanche 7 : La Flocellière - Dimanche 14 : St Michel - Dimanche 21 : Le Boupère - Dimanche 28 : Les Châtelliers
MARS - Dimanche 4 : La Flocellière - Dimanche 11 : St Michel - Dimanche 18 : Le Boupère - Dimanche 25 : Monsireigne - Samedi 31 (<i>Veillée pascale</i>) : Le Boupère	JUILLET - Dimanche 1er : La Flocellière - Dimanche 8 : St Michel - Dimanche 15 : Le Boupère - Dimanche 22 : Monsireigne	NOVEMBRE - Dimanche 4 : La Flocellière - Dimanche 18 : Le Boupère
AVRIL - Dimanche 1er (<i>Pâques</i>) : La Flocellière - Dimanche 8 : St Michel - Dimanche 15 : Le Boupère - Dimanche 22 : Les Châtelliers	AOUT - Dimanche 5 : La Flocellière - Dimanche 12 : St Michel - Dimanche 19 : Le Boupère - Dimanche 26 : Les Châtelliers	DECEMBRE - Dimanche 9 : St Michel

➤ Possibilité de vivre le baptême de votre enfant le deuxième samedi du mois, en fin de matinée

Samedi 10/03 : Flocellière	Samedi 07/07 : Châtelliers
Samedi 14/04 : St Michel	Samedi 11/08 : Flocellière
Samedi 12/05 : Boupère	Samedi 08/09 : St Michel
Samedi 09/06 : Monsireigne	Samedi 13/10 : Boupère

Pour continuer la fête, vous serez invités le **SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018** avec les autres parents des baptisés de la même commune (ou commune annexe).

Retenez dès à présent cette date.

Quelques questions qui nous sont posées !

A quel âge peut-on être baptisé ?



➤ Dès sa naissance, un enfant peut être baptisé. L'Eglise exprime sa foi dans le fait que Dieu aime gratuitement. Si des parents ont l'intention de baptiser leur enfant au début de sa vie, il vaut mieux le faire au cours de sa première année.

➤ *Entre 3 et 7 ans*, vous avez 2 possibilités :

1) soit d'attendre l'âge de 7 ans pour commencer une préparation en lien avec la catéchèse. En attendant, vous participez à l'éveil à la foi où l'enfant est initié à l'accueil de la vie et à la présence de Dieu

2) soit de se préparer au baptême avec d'autres enfants de 4 à 8 ans dans un délai de 6 mois ; les parents sont associés étroitement à cette préparation

➤ A partir de 7-8 ans, la célébration du baptême se fait en plusieurs étapes sur un an ; l'enfant doit participer à la catéchèse.

Quand inscrire son enfant ?



Si vous souhaitez baptiser votre enfant dès son plus jeune âge, n'attendez pas longtemps. Il est souhaitable de le faire au cours de sa première année. L'inscription doit se faire, au plus tard, 2 mois avant la date du baptême.



A quel âge peut-on être parrain ou marraine ?



Le parrain ou la marraine est un témoin de la foi. Il (elle) est là pour aider l'enfant à grandir dans la foi. Il (elle) représente la communauté chrétienne. Il (elle) doit être âgé(e) d'au moins 16 ans, avoir communie et être confirmé(e). Un parrain ou marraine suffit.

Un jeune enfant ayant communie peut être parrain ou marraine avec l'accord du curé.



Quand les baptêmes sont-ils célébrés sur la Paroisse ?



La célébration a lieu le dimanche, jour où les chrétiens se retrouvent pour célébrer la mort et la résurrection de Jésus. Le calendrier ci-joint vous donne les dates.

Habituellement, la célébration a lieu en fin de matinée, après la messe. Mais il est possible de vivre un baptême pendant la messe dominicale. Bien sûr, la veillée pascale, les messes du jour de Pâques sont des moments privilégiés.

Il y a possibilité de faire baptiser votre enfant le premier samedi du mois, soit sur la paroisse du Boupère, soit à Pouzauges (voir planning)